Image not found or type unknown

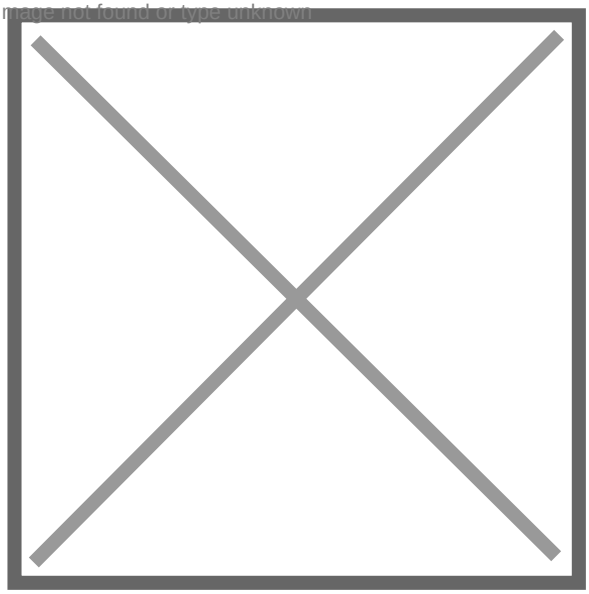

Certificat de scolarité : quelle utilisation, qui peut le délivre

Par **strass_old**, le **22/08/2007** à **13:31**

Je représente une association qui a pour but d'enseigner le maquillage classique et artistique sur une période de neuf mois, considéré comme un établissemnt privée je suppose,
on me demande un certificat de scolarité : puis je le rédiger ? ce n'est pas réservé au école classique : éducation nationale ? Si c'est le cas quel document puis je fournir ?
Avez vous des exemple de certificat de scolarité, y a t-il un document type ?
Vous remerciant par avance,
Ingrid

Par **ly31**, le **23/08/2007** à **17:59**

Bonsoir

Est ce une association de Loi 1901 ???

Représentez vous le Responsable de cette Association ???

A vous lire

ly31

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés